

Motion de M. Roman Juon: «Doublement des postes d'apprentissage à la Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 26 juin 2000)

MOTION

Considérant:

- que les postes d'apprentissage sont souvent insuffisants pour nos jeunes;
- qu'un des meilleurs moyens pour prévenir la délinquance est encore aujourd'hui l'occupation professionnelle;
- que l'apprentissage doit aussi être soutenu par les collectivités publiques, comme le sont les formations de niveau dit supérieur,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir pour le budget 2001 une augmentation pour doubler le nombre d'apprentis à engager et de prendre des mesures budgétaires pour l'engagement de ceux-ci dès la rentrée d'apprentissage en septembre 2000.